

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'APPEL À PROJETS « RÉGÉNÉRATION » PORTÉ PAR CYCLEVIA, FINALEMENT OUVERT AUX CANDIDATS JUSQU'EN 2027

Rueil-Malmaison, le 17 décembre 2025

L'appel à projets initié par l'éco-organisme et destiné à faciliter l'implantation en France d'une unité de régénération d'huiles usagées de haute performance est à nouveau prolongé, jusqu'en décembre 2027.

Lancé en février 2024, cet appel à projets ambitieux porté par Cyclevia, l'éco-organisme de la filière des huiles et lubrifiants, vise à l'implantation en France d'une unité de régénération capable de produire des huiles de base de groupes 2 et/ou 3. Des purs produits de l'économie circulaire aptes à être utilisés dans des formulations d'huiles neuves homologuées par les constructeurs, notamment pour leurs matériels de dernière génération.

Après un premier report fixant le dépôt des candidatures au 30 septembre 2025, aucun dossier n'a été déposé malgré l'intérêt manifesté par les principaux acteurs du marché. La crise politique qui demeure et le climat d'affaires peu propice ralentissent considérablement les investissements. Cependant, convaincu de la pertinence de son projet pour la filière française, l'éco-organisme persiste et a décidé, à l'unanimité de son conseil d'administration, de laisser ouvert son initiative jusqu'à la fin de son premier agrément. Ce nouveau délai, fixé au 31 décembre 2027, vise à donner davantage de temps aux porteurs de solutions pour les faire advenir et mûrir leurs décisions. Le premier dossier déposé et jugé recevable par le comité d'attribution sera validé et clôturera l'appel à projets.

La dotation d'environ 11 millions d'euros est maintenue et l'objectif reste le même : renforcer l'économie circulaire intra-territoriale et répondre à la demande croissante en huiles de base régénérées de haute qualité. En parallèle, Cyclevia étudie d'autres mesures pour soutenir le développement de la régénération, notamment dans les outre-mer.

→ Pour plus d'informations, rendez-vous sur la plateforme de l'appel à projets, [ici](#).

À PROPOS DE CYCLEVIA

Né de la loi AGEC (anti-gaspillage pour une économie circulaire) de 2020, CYCLEVIA est l'éco-organisme de la filière des huiles et des lubrifiants. Il répond au principe de responsabilité élargie du producteur (REP). Société privée à but non lucratif et agréée par l'État en mars 2022, elle réunit aujourd'hui plus de 400 adhérents, tous producteurs de lubrifiants, représentant près de 96% du marché. L'éco-organisme soutient en France, par le biais des éco-contributions versées par ces derniers, la collecte et le traitement des huiles usagées, et favorise plus globalement le développement responsable de la filière.